



**Demande d'annulation de la dérogation à l'ouverture des Championnats de France de Voile Radio
Commandée Classe M et Classe 1M aux coureurs étrangers, accordée par le BE du
14.03.08.**

Le Conseil d'Administration entérine l'annulation de la dérogation à l'ouverture des Championnats de France de Voile Radio Commandée Classe M et Classe 1M aux coureurs étrangers, accordée par le BE du 14.03.08, entérine l'admissibilité des étrangers à ces Championnats, conditionnée par des sélections. La participation des coureurs étrangers sera conditionnée par ce dispositif. Les coureurs étrangers devront donc être licenciés à la FFVoile, placés au Classement National de la Classe concernée, dans les limites leur permettant d'être sélectionnés au Championnat de la classe considérée.

Le Conseil d'Administration demande à la Commission Technique VRC de faire pour 2011 des propositions pour l'invitation d'éventuels étrangers hors dispositif de sélection (nombre maximum d'invitations, définition du niveau, modalités de communication à l'international, etc...).